

**René**

**Floriot**

**AU BANC  
DE  
LA DÉFENSE**

**PRÉFACE DU PRÉSIDENT ROUSSELET**



1



## AVANT-PROPOS

*On dit que les enfants aiment casser leurs jouets mécaniques afin de découvrir les ressorts cachés qui les mettent en mouvement. Les grandes personnes éprouvent souvent le même désir. Une émission récente de télévision a exploité ce goût et sous le titre d'« Envers du décor », elle nous a révélé les secrets des coulisses des théâtres et des films cinématographiques.*

*C'est à un plaisir du même ordre que nous convie aujourd'hui M<sup>e</sup> René Floriot; il nous découvre les coulisses du Palais de Justice vues du côté de la barre.*

*Il n'est pas besoin de présenter l'éminent avocat qu'est l'auteur d'Au banc de la défense. Au grand criminel comme au civil, M<sup>e</sup> René Floriot ne compte plus ses succès qu'il doit à son talent, en même temps qu'à une grande psychologie et au sens aigu du droit.*

*M<sup>e</sup> René Floriot s'est également fait connaître*

*comme historien spécialement dans un ouvrage qu'il a écrit il y a trois ans sur le procès du maréchal Ney. Il a fait revivre pour nous cette dramatique affaire judiciaire. Un des premiers il a montré, avec son habituelle sagacité de juriste, que la condamnation à mort du « Brave des braves » constituait une violation formelle des conditions de la capitulation de Paris qu'avait signée le 3 juillet 1815 le maréchal Davout avec les alliés. Il y était en effet spécifié qu'aucune poursuite ne pourrait être exercée contre les officiers et les soldats pour leurs opinions politiques et leur conduite pendant les Cent Jours.*

*Aujourd'hui les procès qu'il évoque devant nous, en expliquant comment les avocats travaillent et plaident, ont le plus souvent des conséquences moins graves. Mais j'ai peut-être tort d'employer pareille formule, car aux yeux des justiciables les procès qui heureusement sont rares dans la vie de chacun ont une grande importance. C'est pourquoi magistrats et auxiliaires de la Justice doivent y mettre tous leurs soins pour qu'une équitable justice leur soit rendue.*

*Combien le livre de M<sup>e</sup> René Floriot est attrayant ! émaillé qu'il est d'anecdotes pittoresques et amusantes. On ne saurait dire quelle est la plus captivante, et certaines sont de véritables contes qu'aurait pu signer Maupassant.*

*Il en est quelques-unes qui m'ont frappé et d'abord celle-ci : la scène se déroule dans un amphithéâtre de*

*l'École de Droit il y a quelques décades. Un des maîtres les plus respectés de la Faculté, aujourd'hui disparu après avoir laissé un grand nom dans la science criminelle, veut expliquer aux étudiants une des questions les plus ardues de notre droit pénal, la théorie du cumul idéal des infractions. Et voici ce qu'il imagine pour se faire bien comprendre : Supposez, dit-il à ses étudiantes, que, ce qu'à Dieu ne plaise, je viole l'une d'entre vous sur les rails du tramway qui conduit à la Faculté (à cette époque cet ancien mode de locomotion existait encore), je commettrais plusieurs infractions, d'abord un viol puni de peines criminelles qui doit être déféré à la Cour d'assises, ensuite le délit correctionnel d'outrage public à la pudeur et enfin la contravention d'entraves à la circulation sur la voie publique. Or je ne serais jugé que du chef du crime de viol et déféré seulement à la Cour d'assises. On peut sans peine, à distance, juger de l'ébahissement des étudiantes en entendant leur respectable professeur imaginer pareille hypothèse, mais cela leur a permis ainsi qu'à leurs camarades masculins de bien comprendre cette question pourtant délicate.*

*Autre anecdote amusante : nous ne sommes plus dans une paisible salle de la Faculté de Droit, mais dans l'atmosphère enfiévrée de la Cour d'assises de la Seine. Un homme a été étranglé. Le témoin presque obligatoire de ces sortes d'affaires, le célèbre docteur Paul, est appelé à la barre. Il explique les constata-*

tions qu'il a faites. Mais à ce moment un chroniqueur judiciaire porte ostensiblement la main à sa cravate. Le docteur Paul pense que lors des débats précédents, où il n'assistait pas, on a contesté le meurtre par étrangement; aussi accumule-t-il détails sur détails. Il apporte un témoignage si accablant qu'il emporte la conviction des jurés. Quand le jury eut délibéré, le docteur Paul demande alors au journaliste pourquoi il montrait toujours sa cravate : « C'est parce que votre épingle de cravate était mal ajustée », répond le chroniqueur judiciaire. Et voici la conclusion de l'anecdote, froide comme le couperet de la guillotine : « L'accusé fut condamné à mort. » N'avais-je pas raison de comparer les anecdotes de M<sup>e</sup> René Floriot à un conte de Maupassant, à une différence près que ce sont des histoires qui ont existé.

Ainsi émaillé d'anecdotes, Au banc de la défense n'en est pas moins un ouvrage fort instructif. M<sup>e</sup> René Floriot promène le lecteur d'abord dans le cabinet de l'avocat où se nouent les premières relations entre le client et le défenseur. Ensuite il nous amène à la Cour d'assises et d'abord au tirage au sort des jurés et à leur récusation. Ensuite, nous assistons à l'interrogatoire du président, ce qui nous vaut une analyse très fine et très nuancée des différentes manières d'interroger suivant le caractère des présidents. Enfin, c'est le grand drame de la Cour d'assises qui commence avec le défilé souvent pittoresque des témoins, leurs embar-

ras, leurs réticences, leurs contradictions. Puis la grande fresque finale du réquisitoire de l'avocat général et des plaidoiries des avocats. Ce dernier tableau n'est pas moins captivant que les précédents, puisqu'il est justement écrit par un maître de la barre.

Il m'est impossible de m'étendre sur chacun de ces croquis d'audience qui, pour les professionnels, sont si exacts et si remplis d'aperçus souvent très profonds.

Une matière qui pourrait être ingrate, celle de la récusation des jurés, apparaît pleine de vie. M<sup>e</sup> René Floriot nous montre comment le hasard y joue un grand rôle. Comment en effet, écrit-il, connaître d'avance leur opinion et que d'erreurs on risque de commettre en les récusant, et l'auteur de citer plusieurs anecdotes à ce sujet.

Ces réflexions fort sages me rappelaient un vieux livre, les Mémoires du comte de Lavalette parus en 1831. Cet ancien directeur des Postes de Napoléon avait été condamné à mort sous la Restauration pour sa conduite au retour de l'île d'Elbe. Le dévouement de sa femme prenant sa place dans son cachot devait d'ailleurs le rendre célèbre. Lors de son procès, Lavalette s'était applaudi d'avoir comme chef du jury un ancien membre du Conseil d'Etat; par contre, il redoutait un autre juré qui avait émigré sous la Révolution. Or ses prévisions se révélèrent entièrement fausses. Le président du jury lui fut hostile et Lavalette fut, tout

*au contraire, défendu lors de la délibération des jurés par celui qu'il redoutait.*

*Tel est le bel ouvrage de M<sup>e</sup> René Floriot. On ne lira pas seulement ce livre, on le dévorera et on aura de la peine à l'abandonner quand on l'aura commencé.*

Marcel ROUSSELET,  
Premier Président de la  
Cour d'Appel de Paris,  
Membre de l'Institut.

# L'AVOCAT



Pour la jolie femme qui divorce l'avocat est un homme indiscret, insistant de façon déplacée pour connaître les petits secrets de son ménage et qui, tout compte fait, a mis beaucoup de temps pour lui rendre sa liberté.

Pour le commerçant, l'avocat est un personnage aux conseils prudents ; on ne tenterait jamais aucune affaire si on l'écoutait. On le consulte néanmoins avant, dans l'espoir de ne pas le faire plaider après.

Pour la victime d'un crime ou d'un délit, c'est un protecteur dont on attend à la fois une vengeance et la réparation d'un préjudice que l'on a toujours — c'est humain — une légère tendance à surestimer.

Pour l'auteur du délit ou du crime, c'est un sauveur en qui résident tous vos espoirs. Innocent ou coupable, on attend de lui l'acquittement. Et rien de moins, bien entendu.

Un avocat, c'est un peu tout cela...

A moins qu'il ne soit, comme certains médecins, victime de l'horrible spécialisation, il se verra confier les

cas les plus variés. Mais leur diversité ne modifiera guère le comportement du client, qui voudra avant toute chose être rassuré sur l'issue de son procès, étant d'ailleurs bien entendu que, si l'avocat prononce des paroles réconfortantes, elles lui sembleront presque toujours inspirées par la pitié ou par le désir de ne pas l'affoler.

Des médecins amis affirment qu'il en est de même pour leurs patients. Certains s'abstiennent de consulter leur docteur malgré des symptômes impressionnants, tant ils redoutent d'entendre un diagnostic fâcheux et de se voir ordonner un régime sévère ou un repos prolongé. D'autres consentent à l'aller voir mais se rebellent si ses prescriptions les gênent. Vous connaissez la boutade : « Mon médecin m'a interdit de fumer. — Qu'as-tu fait ? — J'ai changé de médecin... » Ne souriez pas, les choses se passent souvent ainsi. A chacun de nous on a demandé de remplacer un confrère extrêmement sérieux et compétent, dont le seul tort avait été de mettre l'accent sur les éléments défavorables du dossier qui lui était soumis. Et le client de s'exclamer : « Je ne peux pas le garder ! Si vous l'aviez entendu ! On aurait dit qu'il plaidait pour mon adversaire !... »

Ce besoin d'être rassuré est tel que certaines personnes venant consulter un avocat dans une affaire pénale n'hésitent pas à lui dissimuler une précédente condamnation... tout en sachant que dès le lendemain il en aura connaissance par leur casier judiciaire.

Si, sur une question précise de votre part, ils en conviennent — car ce sera rarement spontané — ils vous la présenteront toujours comme une regrettable erreur judiciaire. Si par impossible ils reconnaissent avoir été justement condamnés, ce sera pour avoir « gardé », « conservé », « omis de rendre » le bien d'autrui, les mots vol, escroquerie, recel étant pudiquement mais résolument bannis de leur vocabulaire.

C'est d'autant plus puéril que ces confidences s'adressent à un avocat qui en a entendu d'autres... et qui pourrait répondre — comme le curé du *Docteur O'Grady* au pénitent qui lui confessait : « Mon Père, j'ai tué. » : « Combien de fois mon fils ? »

A la vérité, ces braves gens — croyez-moi, on peut avoir une condamnation et appartenir quand même à la catégorie des braves gens — disent n'importe quoi, dans la crainte de voir l'avocat faire la grimace devant la gravité de leur cas. Car le client, comme le malade, guette le moindre signe sur le visage de celui qu'il consulte. Je fais très attention, même si je souffre des dents, ou si la nouvelle affaire qui m'est soumise est fixée à une date qui gêne mes projets, à ne manifester aucune contrariété; car, au moindre froncement de sourcils, mon interlocuteur penserait immanquablement qu'il doit laisser toute espérance.

\*\*\*

Je me souviens d'un cas typique : un industriel

connu m'avait téléphoné pour m'adresser un de ses amis, inculpé dans une affaire qui, sans être grave, était tout de même sérieuse. Il se proposait, je l'ai su par la suite, de m'éclairer sur la mentalité de son protégé. Ne m'ayant pas trouvé il s'était borné à le recommander à mon attention.

Au premier rendez-vous, l'attitude de cet homme me parut curieuse. Très sûr de lui, il donnait l'impression de n'être venu me consulter que sur l'insistance de notre ami commun et paraissait convaincu que son affaire n'avait aucune importance; que, sans mon aide, ni d'ailleurs l'aide de quiconque, il la mènerait fort aisément à bien. Agacé par ce comportement, je me levai, lui tendis son dossier, en lui déclarant que puisque son procès était aussi simple, et qu'il n'avait besoin de personne, il était en effet inutile que je m'en préoccupe et préférable qu'il soit lui-même son propre défenseur.

Sa femme, qui l'accompagnait et qui jusque-là était restée muette, intervint alors, me demandant de ne pas tenir compte des propos de son mari, et de donner franchement mon avis.

Enervé par l'attitude de mon étrange client, redoutant en outre que, trop sûr de lui, il ne fasse aucun effort pour réunir documents et témoignages, et n'irrite le tribunal par sa désinvolture, j'exagèrai la gravité de son cas. Seule une crainte salutaire, me disais-je, pourrait tempérer ce dangereux optimisme.

Le lendemain matin, l'industriel me téléphonait,

affolé; son ami désespéré aurait, sans l'intervention de sa femme, mis fin à ses jours. Et de me dire enfin ce dont il avait voulu m'avertir auparavant : son protégé était torturé par ce procès. Son apparente indifférence n'avait pour but que de masquer son angoisse; il pensait que j'en serais heureusement influencé et abonderais dans son sens.

On pourrait citer cent exemples qui, sans être aussi caractéristiques, montrent à quel point le client veut avant tout être rassuré.

Certains, pour obtenir plus sûrement ce résultat, non seulement cachent les détails gênants, mais inventent des faits inexacts; par exemple que tel personnage important viendra témoigner en leur faveur, alors que celui-ci a depuis longtemps rompu toutes relations avec eux.

Aussi, quand on nous pose la sempiternelle question : « Les criminels qui nient leur forfait devant leur juge d'instruction, vous disent-ils la vérité ? », nous permettons-nous de sourire...

Au reste, si devant leur défenseur certains clients affirment — parfois contre tout bon sens — leur innocence, ce n'est pas uniquement pour être rassurés. D'autres motifs plus impérieux encore les guident. Tout d'abord, pour d'aucuns, une méfiance instinctive de l'avocat : cet homme qui porte à peu de chose près la robe du magistrat, qui serre la main du juge d'instruction... On ne craint peut-être pas qu'il vous trahisse, non... mais on redoute une réflexion malheu-

reuse de sa part, et on pense qu'après tout le secret le mieux gardé est celui qui n'est pas partagé.

\*  
\*\*

D'autres — et ce sont les plus nombreux — ont un motif plus avouable : ils estiment qu'ils seront d'autant mieux défendus que leur avocat sera plus convaincu de leur innocence.

C'est probablement à ce sentiment qu'obéissait cette jeune femme qui avait persuadé son conseil — une gloire du Barreau — qu'elle était injustement accusée d'un crime. Elle avait eu, dans sa prison, des accents bouleversants pour clamer son innocence et l'avocat souhaitait que les jurés les entendissent à leur tour. Aussi, au cours de sa plaidoirie, dans un de ces magnifiques mouvements d'éloquence dont il avait le secret, il s'était retourné vers sa cliente et, attendri, suppliant, l'avait apostrophée :

— *Il est temps encore, Madame, si vous êtes coupable, de dire la vérité. C'est moi, votre défenseur, qui vous en conjure. Si réellement vous avez commis le crime dont on vous accuse, criez-le et demandez votre pardon !...*

*Le cœur des jurés n'est jamais insensible à la pitié... Une dernière fois, je vous en supplie, dites la vérité !...*

Il entendait déjà la voix pathétique répondre ce que vingt fois elle lui avait crié au parloir de la prison :

« Mais, Maître, je ne peux avouer quelque chose que je n'ai pas fait. Tout s'acharne contre moi, je le sais, mais je suis innocente, innocente, vous m'entendez. Innocente !... » et il revoyait les beaux yeux inondés de larmes, les mains qui se tordaient...

Hélas ! dans un grand silence, la femme, vaincue elle aussi par ce lyrisme, articulait dans un sanglot :

— *Eh bien, oui, c'est vrai, c'est moi !*

Cette réponse inattendue obligea le défenseur à prononcer sur-le-champ une seconde plaidoirie. Elle fut du reste efficace, et personne en tout cas ne pouvait soutenir qu'elle n'était pas improvisée.

\*  
\*\*

Si encore les clients se bornaient à ne pas dire la vérité à leur défenseur, il n'y aurait que demi-mal. Mais ils vont plus loin en essayant de lui imposer certains arguments.

Les idées des clients m'inspirent une grande méfiance. Bien entendu, je ne parle pas des procès d'ordre commercial : les présidents de sociétés, les industriels, les commerçants, quand ils en discutent, les voient très souvent avec une grande objectivité, et font d'excellentes suggestions. Je pense aux affaires criminelles et correctionnelles, à certains procès civils douloureux, comme les divorces, ou même à des instances qui pour-

raient sembler futiles mais où, comme on dit, l'amour-propre est en jeu.

Les plus intelligents des plaideurs sont tellement obnubilés par leur procès, y pensant nuit et jour, ressassant pêle-mêle tous les arguments, les bons, les médiocres et les pires, qu'ils en perdent tout sens critique. Ils finissent par bâtir des raisonnements dont ils seraient les premiers à sourire s'ils étaient de sang-froid.

Et, puisque nous parlons de plaideurs intelligents, je dois en toute modestie vous faire une confidence : j'ai eu moi aussi un procès. Bien entendu, je suis allé voir un confrère ami et lui ai exposé mon système de défense.

Après m'avoir écouté avec une surprise évidente, il m'a brusquement interrompu pour me dire :

— Tu parles sérieusement ?

Et, voyant à mon attitude contractée que je ne plaisantais pas le moins du monde, il m'a demandé :

— Tiendrais-tu ce raisonnement à un client ?

Alors, dans un éclair de bonne foi, je lui ai répondu :

— Evidemment non, mais ce n'est pas la même chose !

\*  
\*\*

Ce qu'il y a de plus dangereux dans les idées des plaideurs, c'est qu'ils finissent par vous les faire admettre.



**René Floriot**



**AU BANC DE LA DÉFENSE**

"On n'est jamais trop clair." Tel est l'un des préceptes de René Floriot, avocat célèbre et promoteur d'un nouveau style oratoire, qui s'est révélé particulièrement efficace.

*Au banc de la défense*, c'est un livre de souvenirs mais c'est aussi un traité d'analyse judiciaire. René Floriot y démonte, pièce par pièce, certaines affaires célèbres comme l'affaire La Roncière ou le procès de Thérèse Humbert. Il explique en même temps la mécanique des Palais de Justice, avec la part de comédie qu'elle comporte. Brillant causeur, il donne là un entretien familier sur des questions capitales, puisque notre liberté ou notre réputation dépend souvent de circonstances inconnues ou qui paraissent secondaires.

Ce qui fait un livre indispensable à toute personne qui risque d'avoir affaire à la justice, comme plaignant ou comme accusé, c'est-à-dire à tous les Français.



*Vous lirez aussi dans l'Air du Temps*

**Jean Laborde**

**AMOUR, QUE DE CRIMES...**

**Henry Torrès**

**ACCUSÉS HORS SÉRIE**

**Kurt Singer**

**MON PLUS BEAU CRIME**